

LES ATELIERS DU LYCÉE :

* L'atelier Théâtre et l'atelier Radio2B.

* Très prisés des élèves, **ces ateliers n'ont pas le statut des enseignements communs ou optionnels: ils ne sont donc pas positionnés en priorité sur les emplois du temps.**

* D'une durée maximale de **2h par semaine** par atelier, ils sont proposés à l'emploi du temps des élèves sur la base du **volontariat** (dossier de candidature fin juin-début juillet pour l'atelier radio2B). Les contraintes d'emploi du temps sont telles, qu'il arrive qu'un élève ne puisse assister qu'à une heure par semaine sur les deux.

* Les 2 ateliers ne sont pas cumulables, pour la même raison.

* Ils permettent de travailler des compétences orales notamment et offrent une ouverture sur le monde et la culture.



⇒ QUELLE ORIENTATION EN FIN DE 2^{nde} ?

* **À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :**

- Vers une série de la **voie technologique**
- OU**
- En **voie générale**.

⇒ COMMENT CHOISIR SA VOIE?

* Pour la **voie générale**, à la fin du 2^{ème} trimestre, chaque élève formule des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue », support des échanges entre la famille et l'établissement. Il indique **4 enseignements de spécialité** l'intéressant pour la classe de 1^{re} :

- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel et des résultats de l'élève.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.

* Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs **souhaits de série** qui feront l'objet d'une décision d'orientation au 3^{ème} trimestre. Au lycée Rémi Belleau il s'agit de :

- . la 1^{ère} **STMG** : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion **OU**
- . la 1^{ère} **STI2D** : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

* L'ONISEP a mis en ligne un grand nombre de ressources sur la plate-forme suivante :

www.secondes2018-2019.fr

LYCÉE RÉMI BELLEAU

33, Rue Bretonnerie

Téléphone : 02 37 29 30 00 (standard)
Télécopie : 02 37 29 30 26
Messagerie : ce.0280036m@ac-orleans-tours.fr



Des choix pour réussir



LA NOUVELLE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



Les enseignements en classe
de seconde générale et
technologique :

- * Un **tronc commun** composé de **11 disciplines** pour tous les élèves.
- * De l'**accompagnement personnalisé** (AP) pour tous les élèves.
- * Des **enseignements optionnels** possibles pour les volontaires.

Lycée
Rémi
Belleau

NOGENT LE ROTROU

LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS

- ★ Français : 4h
- ★ Histoire-Géographie: 3h
- ★ Langue vivante A (LVA): 3h
- ★ Langue vivante B (LVB): 3h
- ★ Mathématiques: 4h
- ★ Physique-Chimie: 3h
- ★ Sciences de la vie et de la Terre: 1h30
- ★ Education Physique et Sportive (EPS): 2h
- ★ Enseignement Moral et Civique: 18h /an
- ★ Sciences économiques et sociales (SES): 1h30
- ★ Sciences numériques et technologie: 1h30

- Il s'agit d'un enseignement de culture numérique, et non un enseignement technologique.

- Les thèmes couverts par le programme sont vastes : Internet, réseaux sociaux, données structurées et leur traitement, cartographie et mobilité, objets connectés, photographie numérique. Aucune maîtrise technique n'est exigible.

Il s'agira de comprendre les concepts et éventuellement d'acquérir le vocabulaire lié.

Total des enseignements communs: 27 heures + AP

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

★ Un enseignement général au choix parmi:

- Langues et cultures de l'Antiquité (latin): 2h
- Langue vivante C (Espagnol): 3h
- Arts plastiques: 3h
- Cinéma-audiovisuel: 3h (le seul permettant de déroger à la carte scolaire)
- Education physique et sportive: 3h

★ Un enseignement technologique au choix parmi:

- **Management et Gestion: 1h30** Un enseignement visant à donner aux élèves les connaissances sur le gouvernement des organisations et l'analyse du fonctionnement des organisations.
- **Sciences de l'ingénieur (SI): 1h30** Un enseignement valorisant le travail en équipe et engageant les élèves dans la démarche scientifique en leur proposant de participer à des « défis » technologiques.

Il est possible de cumuler **1 enseignement optionnel général** avec **1 enseignement optionnel technologique**

Attention:

Pour tous les enseignements optionnels (sauf CAV qui est dérogatoire) il faut au moins 10 élèves inscrits pour que l'enseignement optionnel soit proposé au lycée.

LA CLASSE EURO

★ 25 élèves en Anglais et 25 en Espagnol

★ **3h d'enseignement supplémentaire par semaine** dans l'emploi du temps de l'élève:

- **2h de langue vivante** (Anglais ou Espagnol)
- **1h de discipline non linguistique (Histoire-Géographie)** consacrée à l'étude d'un programme en liaison avec la civilisation anglo-saxonne ou espagnole.
- Les élèves complètent un dossier de candidature dans leur collège d'origine en classe de 3^{ème} (généralement envoyé en avril-mai dans les établissements du secteur). Ce dossier est ensuite envoyé au lycée. Une commission, composée de professeurs, sélectionne les meilleurs dossiers et une lettre d'information est envoyée à tous les candidats (retenus ou pas).

★ Cet enseignement demande un travail conséquent sur une durée de 3 ans afin d'être évalué au Baccalauréat. Seuls les points au-dessus de 10 comptent. *La mention classe européenne est inscrite sur le diplôme du baccalauréat* (si ≥ 12 à l'oral et ≥ 10 à l'écrit)

La classe euro (anglais ou espagnol) est considérée comme un enseignement optionnel général. Il n'est donc pas possible de cumuler 1 enseignement optionnel général + la classe euro (à l'exception du latin).

LYCÉE POLYVALENT

RÉMI BELLEAU

Des choix pour réussir



« Je n'en sus pas moins dissiper les ténèbres dont il s'enveloppait et percer le sens de son énigme fatale. » (*Œdipe* de Sénèque)



(C) RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Stéphane Maréchal